



## Bic liquidation judiciaire, que faire de mon autre statut bnc

Par **vanessay**, le 17/02/2012 à 14:20

Bonjour,

Bonjour Maître, j'ai deux activités, une (BIC, en nom propre) est en liquidation judiciaire, la clôture de liquidation n'est pas encore prononcée par le tribunal, l'autre (BNC, déclaration contrôlée) activité artiste peintre. Ma question est la suivante, est-ce que je peux toujours exercer mon activité d'artiste en vendant mes oeuvres par l'intermédiaire des galeries d'art, sur les marchés, foire et internet. Je ne sais pas quoi faire, et n'ose rien vendre. Est-ce que je peux continuer à vendre mes oeuvres ? Merci d'avance. Cordialement. mail : yungenv@gmail.com

Par **alterego**, le 19/02/2012 à 12:55

Bonjour,

Oui, vous pouvez produire et vendre directement ou par intermédiaires.  
L'activité BIC avait-elle un rapport avec celle d'artiste peintre ?  
Au matière de couverture sociale êtes-vous affilié à la MDA ?

Cordialement

Par **vanessay**, le 19/02/2012 à 19:06

Oui, je suis affiliée à la MDA. L'activité BIC, est indépendante de mon activité d'artiste. En fait, il s'agit d'une galerie d'art, le principe était de vendre les oeuvres appartenant à d'autres artistes et mes oeuvres EN DEPOT-VENTE. Du coup, comme je reste dans le même domaine (l'art), je ne sais pas trop si c'est possible. Qu'en pensez-vous ?

Par **alterego**, le **19/02/2012** à **20:59**

Pour m'intéresser au marché de l'art (peinture XIXe et début XXe) je constate que vous vous étiez lancé dans une entreprise difficile, si vous me permettez cette expression.

On ne peut pas vous empêcher de créer et de vivre de vos créations.  
Je maintiens donc que vous pouvez.

Cordialement

Par **vanessay**, le **20/02/2012** à **15:51**

Merci beaucoup....  
Cordialement.